

Bonus en or pour des directeurs d'hôpitaux

Certains dirigeants qui exercent dans un établissement au « climat social difficile » vont toucher une prime au « mérite » de 10 000 euros.

« l'Hôpital que je dirige a été classé parmi les établissements publics de santé jugés particulièrement difficiles à cause de l'agitation sociale qui y règne. » Éric Graindorge, directeur de l'hôpital psychiatrique Paul-Guiraud, à Villejuif, dans le Val-de-Marne, a la dent dure contre les syndicats. Mais son aveu soulève un lièvre. Le fait syndical fait-il partie des critères caractérisant un « établissement jugé particulièrement difficile » ? Le 30 juillet, un arrêté du ministère de la Santé a officialisé la liste des établissements dont les directions vont bénéficier d'une « prime de sujétion ». Ces cadres administratifs sont ainsi remerciés d'occuper des postes peu attractifs. Leur mérite va être récompensé par la coquette somme de 10 000 euros. En échange, ils doivent s'engager à rester pendant cinq ans dans l'établissement.

Une liste hétéroclite

Publiée en plein coeur de l'été, cette liste comporte cette année 58 sites. Il n'y en avait que 5 l'an dernier, essentiellement en Corse et dans les territoires d'outre-mer. Pour justifier une liste plus large, le ministère de la Santé énumère quatre critères : « une situation financière complexe », « un contexte local délicat », « un isolement géographique » et « un climat social difficile et récurrent ». Paul-Guiraud répond à ce dernier item. Son directeur ne cache pas sa satisfaction de se sentir « conforté » dans ses efforts antisyndicaux. « C'est l'histoire de l'arroseur arrosé », s'amuse-t-il, accusant les syndicats de son établissement d'organiser des « mouvements sociaux durs » et « d'empêcher que l'on parle des vrais problèmes ».

Avec l'arrivée d'Éric Graindorge, il y a trois ans, les organisations de salariés n'ont pas mis longtemps à comprendre les intentions du nouveau directeur. « Il est venu avec l'idée que l'hôpital était dirigé par les syndicats. Il s'en est pris très vite aux 35 heures, qualifiant notre accord "d'accord à la con", alors qu'il est très favorable au personnel. Il a fait le ménage. Il ne reste plus aucun membre de l'ancienne direction », raconte Joël Volson, secrétaire du syndicat SUD. « Il entretient un climat de provocation permanente. Nous ne sommes plus respectés dans aucune instance représentative », ajoute Bruno Liebon, responsable de la CGT. « C'est vrai qu'ici on est syndicalement en forme », s'amuse à son tour Joël Volson. SUD et la CGT ont pris l'initiative d'organiser aujourd'hui un rassemblement sous les fenêtres de la direction pour protester contre la prime.

Nouvelle gouvernance

Car « la seule incidence de ce classement, c'est de toucher la prime », s'étranglent les syndicats, considérant cette situation « indécente » au regard des conditions de travail du personnel de l'hôpital (voir ci-dessous). Légalement, le principe de ce bonus est pourtant né d'un accord, passé en 2005 entre le gouvernement, le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) et le Syncass-CFDT. Pour renforcer l'attractivité de certains postes, une prime de sujétion a été décidée et intégrée dans la réforme du « statut du régime indemnitaire des directions d'établissements de santé publique ». La liste des directions concernées doit être mise à jour chaque année. « Nous avons refusé de signer ce texte car nous avons considéré que la part des primes dans la rémunération devenait trop importante par rapport au salaire indiciaire », rappelle Marc Gibelin, animateur du collectif des directeurs d'hôpitaux pour la CGT santé, inquiet de l'évolution des missions demandées aux directeurs. Le plan Hôpital 2007, prolongé jusqu'en 2012, a organisé une « nouvelle gouvernance » des hôpitaux qui a, entre autres, modifié composition et compétences des conseils d'administration. Cette réforme, qui introduit les techniques de management du privé à l'hôpital, renforce les pouvoirs décisionnaires de la hiérarchie. Il est de plus en plus demandé aux directeurs d'établissements de services publics de se comporter comme des patrons d'entreprise.